

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.